

ο. 106

Tableau non officiel de la division administrative de l' Empire Ottoman, pendant l' année 1849. (Construit d'après la traduction de la nomenclature officielle.)

Eyalet. Edirne

Nombre des Livars. 6.

Désignation des Livars.

Désignation des Livars.	Nombre des Kazas par Livar
a. <u>Névali Erban.</u>	4.
b. <u>Tekfour Daghi</u>	10.
c. Guéliboli	9.
d. Edirne	15 (sic)
e. Filibe	4
f. Islinie	5

Nombre des Kazas par Eyalet. 49 (sic)

ο. 107

Tableau Officiel de la Division Administrative, pendant l' Année 1855. (Traduit de l' Annuaire.)

Eyalet. Edirne.

Nombre des Livars. 6.

Désignation des Livars

Désignation des Livars	Nombre des Kazas par Livar
a. <u>Névali Erban.</u>	4
b. <u>Tekfour Daghi</u>	10
c. Guéliboli	9
d. Edirne	11
e. Filibe	8
f. Islinie	8

Nombre des Kazas par Eyalet 50.

A. Vignoni:
Voyage dans le
Turquie d'Europe.
Paris 1868
T. II

Nomenclature officielle des Livars, et des Kazar, pour l'année 1855

a. Liva de « Névahi Erbañ (Névahi Arboè, ou les Quatre Districts, subdivisé en 4 Kazar.

1 Tchataldja.

2 Buyuk Tchekmedjé.

3 Kutchuk Tchekmedjé.

4 Terkor (Derkor) et

5 Kouzai (village de) Souionlou * (Né figure perdante classifiée l'année 1849)

(2) Névahi est le pluriel de Nahi.

b. Liva de Tekfour Daghi (Tekirdagh ou Rodosto) et de

Vizé (Viza), subdivisé en 10 Kazar:

Tekfour Daghi, autrement nommé Rodostchik

Inedjik (Ainedjik)

Midia

Vizé

Lulé Bergoci (Lulé Bourgaci)

Distrikt Ezeqli.

Tchorlou.

Sarai-Vizé (3)

Silivzè

Khireboli (Aizobol)

c. Liva de Gueliboli (Gallipoli), subdivisé en 9 Kazar.

Gueliboli et ses dépendances.

Einos (Enos)

Mékri (Makri ou Mizri)

Char Keni (Péristéri)

Ourcha (Erzèché ou Kadi Keni)

Féredjik (Féred ou Viza)

Kéchan.

Malkara (Malgara)

Ipsala.

(3) C'est-à-dire Sarai près de Vizé (Viza)

d. Liva d'Edirne (Andrinople) et de Kirk Kilisse, subdivisée

11 Kazar.

Edirne et ses dépendances.

Khar Mahmoud Pacha, autrement dit Hafsa.

Baba Eskici.

Dimitouka (Dénatika) et ses dépendances.

Djersi Erkend (Ouzoun Kepru)

Distich de Moustafa Pacha.

Khar Keni⁽⁴⁾ et ses dépendances

Tchirmen.

Iénidjéi Kyzyl Agatch⁽⁵⁾ et Khatoun Eli* (c'est-à-dire la contrée aurifère).

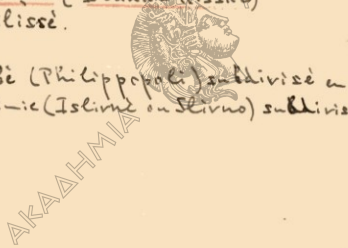
Binar Hicari (Bouhar Hissar)

Kirk Kilisse.

(4) Il existe plusieurs localités nommées Khar Keni. Il est probable que dans ce cas il s'agit de Khar Keni située à l'est d'Andrinople, sur la route de cette ville à Kirk Kilisse.

e. Liva de Filibé (Philippopoli) subdivisée en 8 Kazar

f. Liva de Islinie (Islime ou Slivno) subdivisée en 8 Kazar



(5) Nous ne trouvons sur les cartes aucune localité de ce nom. Nous nous identifions ce Kazar avec Iénidjéi, que les géographes placent dans la vallée de la Toutra, et ce pour ce motif que nous avons écrit Iénidjéi et non Iénidjéli.

n. 157-158.

Emploir ou Officier Judiciaire.

La Turquie est divisée, sous le rapport de l'administration de la justice:
1° En une Haute Cour de Justice (Arz Odaci), formant deux présidences ou chambres (Soudour), celle de Roumélie et celle d'Anatolie, qui jugent en dernier ressort.

2° En 21 Mévleviets, ou Grand Ressort Judiciaire, correspondant à nos Cours d'Appel. A la tête de chacun desquels est placé un Molla (grand juge. Et renfermant un certain nombre de "Kazar", ou tribunaux ordinaires. Ces grands ressorts judiciaires se divisent en cinq classes.

(3) Le mot "Kazar" a deux significations: dans la division administrative, le Kaza est un chef-lieu de district. Dans la division judiciaire, le Kaza est un tribunal ordinaire.

3° En Kazar, ou tribunaux ordinaires. Ces tribunaux se composent:

Du juge (Molla ou Kadi);

Du Mufti, élu par la province; par: plusieurs candidats, dont les attributions seront définies plus tard (voyez chapitre X);

D'un Naïb, juge suppléant;

D'un Ayak Naïb (Lieutenant civil)

D'un Bach Kiatib

Ils jugent au civil en première instance et se forment en tribunal correctionnel, en s'adjoignant le gouverneur de liva et les membres du conseil de province.

4° En Tribunaux inférieurs, à la tête desquels sont les Naïbs qui font l'office de juges de paix dans les districts et dans les communes.

Extrait de l'Annuaire de l'Empire Ottoman année 1847. (Elle doit différer en quelques points de la nomenclature actuelle, car ni le nombre des Mévleviets ni celui des Kazar, ne sont fixés sur des bases invariables.)

Mévleviet III^e Classe

Andrinople, comprenant 5 Kazar:

Andrinople

Silivri

Viza

Trallipoli

Rodosto.